

PROGRAMME ALUS MONTÉRÉGIE

APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS 2020

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Période de dépôt : EN CONTINU

Conditions

- 1- Le demandeur doit être une entreprise agricole telle que reconnue par le MAPAQ.
- 2- Les interventions doivent être localisées en Montérégie.
- 3- Les projets devront être réalisés l'année d'acceptation du projet.
- 4- Le demandeur devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.
- 5- La superficie qui sera rétribuée n'inclut pas les exigences réglementaires comme stipulé dans la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) ou selon la réglementation municipale en vigueur dans le territoire du projet.
- 6- La superficie minimale à aménager doit être égale ou supérieure à 0,15 hectare.
- 7- Le promoteur¹ du projet s'engage par écrit à assurer un suivi du projet et doit veiller à sa mise en place l'année de son acceptation par le Comité ALUS Montérégie.

Types de projets pouvant être soumis

Un projet ALUS vise à générer des biens et services écologiques : amélioration de la qualité de l'eau, augmentation de la diversité locale, création d'habitat pour les pollinisateurs, connectivité entre boisés, etc.

- 1- Aménagement des zones en friche
- 2- Création et restauration d'étangs avec bandes herbacées et arbustives
- 3- Haies arbustives et herbacées
- 4- Haies brise-vent (arbres et arbustes)
- 5- Bandes riveraines fleuries favorisant les pollinisateurs
- 6- Pré fleuri pour pollinisateurs
- 7- Création de boisés

Pour plus d'information, contactez les coordonnateurs du programme au **450 774-9154** :

César Largaespada, Biologiste, M. Sc. (poste 5219 / clargaespada@upa.qc.ca)

Yasmina Larbi-Youcef, agr., M. Env., (poste 5270 / ylarbiyoucef@upa.qc.ca)

¹ **Promoteur** : Organisme responsable du dépôt d'une candidature et de la mise en œuvre d'un projet ALUS (ex. : recherche de financement, réalisation du projet, suivi avec le producteur).

Programme ALUS Montérégie

Déclaration d'intérêt 2020

Espace réservé à ALUS Montérégie

Numéro :

(Note : Tout formulaire incomplet ne sera pas analysé par le Comité ALUS Montérégie)

INFORMATIONS PERSONNELLES (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Nom du demandeur : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Cellulaire : _____

Courriel : _____

DESCRIPTION DE LA FERME (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Nom de la ferme : _____

Principale(s) production(s) de votre ferme : _____

Adresse (si différente de celle citée plus haut) : _____

Numéro de matricule : _____

NIM : _____

NEQ : _____

NE : _____

Superficie totale de la
ferme (ha) : _____

Superficie des terres
louées (ha) : _____

Répartition des superficies appartenant à la ferme :

Boisé : _____

Terre cultivée : _____

Verger : _____

Pâturage : _____

Autre (décrivez) : _____

Comment avez-vous entendu parler d'ALUS ? _____

SUITE DESCRIPTION DU/DES PROJETS (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Coût total des aménagements (approximatif) :

Source de financement du projet :

Promoteur(s) du projet (CCAIE, OBV, etc.) :

Période de réalisation du projet :

Adresse des interventions² :

Prénom et nom du propriétaire des terres³ :

Numéro(s) de lot(s) des interventions :

Point(s) GPS des interventions :

Type de sol (où auront lieu les aménagements) :

CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

Le programme ALUS Canada est un programme développé par la communauté et mis en œuvre par les producteurs agricoles. C'est un programme novateur qui soutient la rétribution des biens et services environnementaux.

Le premier programme ALUS au Québec se trouve sur le territoire de la Montérégie. L'objectif est de faire connaître davantage le programme et d'assurer une promotion adéquate de celui-ci pour sa diffusion auprès des agriculteurs et partenaires. Conséquemment, des activités de démonstration à la ferme pourront être réalisées afin de valoriser les aménagements qui sont accomplis par les producteurs agricoles en agroenvironnement. Pour ce faire, votre collaboration à l'expansion du programme est indispensable.

² Si différente de celle citée plus haut

³ Si différent du propriétaire de l'entreprise. Dans ce cas, une autorisation signée du propriétaire est requise.

Ainsi, si votre projet est accepté, vous consentez au rayonnement du programme en permettant à la fédération et à ses partenaires de faire une diffusion médiatique des informations suivantes :

- votre nom et le nom de votre ferme;
- photos des aménagements réalisés à votre ferme.

De plus, vous acceptez que votre ferme puisse être choisie pour réaliser une activité de démonstration ou une activité médiatique.

En partageant votre expérience avec d'autres producteurs, vous contribuez à encourager une agriculture durable et à valoriser les biens et services environnementaux en milieu agricole.

POUR INFORMATION

Pour obtenir plus d'information à propos d'ALUS ou pour obtenir de l'assistance afin de remplir ce formulaire, s'il vous plaît contactez :

César Largaespada, biologiste, M. Sc.

Coordonnateur du programme ALUS
Montérégie

Téléphone : 450 774-9154, poste 5219

clargaespada@upa.qc.ca

Yasmina Larbi-Youcef, agr., M. Env.

Coordonnatrice du programme ALUS
Montérégie

Téléphone : 450 774-9154, poste 5270

ylarbiyoucef@upa.qc.ca

SIGNATURE DU PRODUCTEUR

Signature du producteur

Date

ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR

Le promoteur (ex. : CCAE, OBV, OBNL, etc.) est responsable du dépôt de la demande d'intérêt et de la mise en œuvre d'un projet ALUS. Pour cela, il s'engage à :

- 1- Assurer l'obtention du financement du projet (Prime-Vert, FFQ, PIH, producteur ou autres sources), durant l'année d'acceptation du projet;
- 2- Assurer un suivi du projet avec le producteur et le coordonnateur du programme ALUS Montérégie;
- 3- Prendre des photos **avant**, **pendant** et **après** la réalisation du projet de bonne qualité et résolution;
- 4- Signaler aux coordonnateurs du programme ALUS Montérégie tout changement pouvant affecter la réalisation du projet (ex. : variation de la superficie à aménager, retard dans l'octroi du financement, modification de l'aménagement).

Des conditions exceptionnelles, comme des mauvaises conditions climatiques, peuvent retarder ou empêcher la mise en place d'un projet. Pour cela, le promoteur a la responsabilité de tenir informé le producteur et les coordonnateurs du programme ALUS Montérégie afin de trouver ensemble une solution appropriée.

Nouveau en 2020 : les photos avant/après, le montant total des projets incluant : les dépenses réelles et/ou les montants des aides financières admissibles (ex. Prime-Vert) pour la réalisation des projets, incluant la contribution du producteur (nature ou monétaire), ainsi que les superficies réellement aménagées devront être transmis au plus tard le **15 novembre aux coordonnateurs ALUS Montérégie**.

Signature du promoteur

Date

Aide-mémoire

Avant de soumettre vos documents, assurez-vous d'avoir fourni les informations suivantes :

- Une carte localisant les aménagements prévus. Une carte de type Google Maps ou Google Earth peut être soumise;
- La superficie du projet à réaliser (mètres carrés ou hectares);
- Le numéro d'identification ministériel au MAPAQ de l'entreprise (NIM), le numéro d'entreprise au Québec (NEQ) et numéro d'entreprise au Canada (NE);
- Le coût approximatif du projet;
- La (les) source(s) de financement du projet;
- Une copie électronique de la déclaration d'intérêt signée par le producteur et le promoteur du projet;
- Une copie électronique de l'engagement du promoteur signée.